Présidence : M. Yann Terrade

Membres présents : Mme Loanna Brun.
MM. Jean-Paul Chamoulaud, Richard Corbiat, Philippe Paulhac, Laurent Fouché.

Invité : Néant.

Membres excusés : M. Abdelmounaim El Guechchati

Membres absents : Néant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- ✓ Accueil,
- ✓ Formalités,
- ✓ Validation du PV CDA Bureau N°2 (08/10/2026)
- ✓ Civilités.

2° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Bilan des stages de début de saison
- ✓ Arrêts arbitrage
- ✓ Actualisation de la catégorie D2
- ✓ Actualisation de la catégorie D3
- ✓ Auditions du jeudi 22 octobre 2026

En application de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion de la Commission départementale d'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la Commission départemental d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr,
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

Accueil : Le Président remercie les participants de leur présence.

Formalités : Néant.

Condoléances : La CDA fait part avec tristesse du décès de M. Jean-Louis Dauphin et adresse ses sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches.

SUJETS « POUR DÉCISION »

1° - Bilan des stages de début de saison

La CDA a dressé le bilan des présences aux différents stages de début de saison. Ainsi, les arbitres suivants sont considérés comme ayant été absents :

- Bonnaudeau Nicolas
- Dere Ilyas
- Dury Benjamin
- Pinard Thierry
- Ali El Had Ben
- Juvet Jonathan
- Logeais Raphaël
- Salim Djamaldine
- Sfar Maher
- Shaib Ayoub
- Affi Kaïs
- Nouaud Thomas
- Richard Fabien
- Said El Fadel

- Toure Ibrahima Sory
- Vigneron Raphaël

Décision 01 : La CDA constate ces absences et prononcera une sanction administrative conformément aux articles 18 et 39 du Statut de l'Arbitrage.

2° - Arrêts arbitrage

La CDA a pris connaissance des demandes d'arrêt de l'arbitrage suivantes :

- Philippe Lecler : arrêt définitif de l'arbitrage avec effet immédiat.
- Philippe Vidal : arrêt définitif de l'arbitrage à l'issue de la saison 2026-2027.

Compte tenu de sa décision de mettre un terme à ses fonctions à l'issue de la saison, Philippe Vidal est placé hors classement pour la saison 2026-2027. En cas de décision de retour à l'arbitrage, Monsieur Vidal intègrera la catégorie D3.

Décision 02 : La Commission prend acte de ces décisions et remercie les intéressés pour leur engagement au service de l'arbitrage charentais.

3° - Actualisation de la catégorie D2

La CDA procède à une actualisation des groupes de la catégorie D2 pour la saison 2026-2027, tenant compte des éléments suivants :

- Philippe Vidal : placement hors classement, à la suite de sa décision de mettre un terme à ses fonctions d'arbitre à l'issue de la saison 2026-2027 ;

- Christophe Linard : retour à l'arbitrage, à la suite d'une observation réalisée conformément au Règlement Intérieur de la Commission Fédérale de l'Arbitrage – Annexe 6 « *L'arbitre peut redevenir arbitre de District sans suivre de formation particulière, il sera observé sur un match de niveau N-1 à celui dans lequel il officiait au moment de son arrêt par un observateur de la CDA, qui proposera à la CDA la catégorie départementale à laquelle il convient de l'affecter à condition qu'il réussisse les tests physiques de celle-ci* ».

Groupe A	Groupe B
Jordan Brouckaert Mignon	Christophe Dolimont
Christophe Clozier	Pierre Faites
Florian Delroc	Samir Kardoul
Benjamin Dury	Christophe Linard
Christophe Mérigeau	Hugues Logeais
Joris Mézille	Pascal Maître
Mourchid Miradji	Joel Moreau
Maxime Rolland	Tony Noyelle

Décision 03 : La Commission arrête la nouvelle composition des groupes de la catégorie D2, conformément au tableau actualisé ci-dessus.

4° - Actualisation de la catégorie D3

La CDA prend connaissance du courriel adressé par Monsieur Hervé Geay, contestant les conclusions du rapport d'observation conformément au Règlement Intérieur de la Commission Fédérale de l'Arbitrage – Annexe 6 « *L'arbitre peut redevenir arbitre de District sans suivre de formation particulière, il sera observé sur un match de niveau N-1 à celui dans lequel il officiait au moment de son arrêt par un observateur de la CDA, qui proposera à la CDA la catégorie départementale à laquelle il convient de l'affecter à condition qu'il réussisse les tests physiques de celle-ci* ».

Afin de garantir l'impartialité de l'examen de cette contestation, Monsieur Yann Terrade, en sa qualité d'observateur concerné, ne prend pas part au vote.

Après examen des éléments et arguments avancés par Monsieur Hervé Geay dans son courriel, les membres du Bureau de la CDA considèrent que ceux-ci ne sont pas de nature à remettre en cause les conclusions du rapport d'observation.

En conséquence, le Bureau de la CDA décide :

- De maintenir le rapport d'observation en l'état, sans modification ni annulation ;
- De confirmer le maintien de Monsieur Hervé Geay dans la catégorie D3 pour la saison 2026-2027, sous réserve de la réussite au test physique.

Décision 04 : Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau ayant pris part au vote, Monsieur Yann Terrade n'ayant participé ni au vote ni à la délibération en raison de sa qualité d'observateur concerné.

5° - Auditions du jeudi 22 octobre 2026

Conformément à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage**,** « *les Commissions de l'Arbitrage peuvent prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental* », la CDA a réalisé les auditions de l'arbitre n°2545708742 et n°1110737274.

Décision 05 : La CDA a délibéré et notifiera par courrier aux intéressés ainsi qu'à leurs clubs la décision prise.

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DU 05/11/2026

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Bilan des stages de début de saison	Validé	Y. Terrade
2	Arrêts arbitrage	Validé	Y. Terrade
3	Actualisation de la catégorie D2	Validé	Y. Terrade
4	Actualisation de la catégorie D3	Validé	Y. Terrade
5	Auditions du jeudi 22 octobre 2026	Validé	Y. Terrade
6	Arbitre stagiaire	Validé	Y. Terrade

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La prochaine réunion de la Commission départementale d'arbitrage est programmée ultérieurement.

Le Président,

Yann Terrade

La Secrétaire Générale,

Loanna Brun